



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 11 février 2016

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN, Anne THEIL.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, M. Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Daniel PENE, Marc PIQUEMAL.

Excusés :

Mme Claudine BOIRIE, ayant donné procuration de vote à M Jean-Claude DEJEANNE
M Ghislain NOVAK, ayant donné procuration de vote à M Gaston FORGUES.

Secrétaire de séance : Monsieur Gaston FORGUES.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Demande de subvention au titre de la DETR 2016.
- 2 – Auberge communale :
 - proposition de réaffectation de ce local. Nouvelle activité prévue (cabinet d'infirmières)
 - fixation du loyer.
- 3 – Urbanisme : point sur le contentieux d'une construction en cours.
- 4 – Accueil d'un(e) volontaire en service civique.
- 5 – Règlement intérieur d'utilisation de la Maison du Village.
- 6 – Proposition du spectacle « Votre Maman » par la compagnie « Les Malassy ».
- 7 – Festival Piano Pic : demande de subvention pour l'édition 2016.
- 8 – Proposition d'abonnement au journal « Le Patriote Résistant » ADIRP65.

QUESTIONS DIVERSES.

Préalablement au conseil proprement dit, l'assemblée municipale s'est réunie de 19h30 à 21h.15 pour assister à la présentation du diagnostic, première étape de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), par le bureau d'étude TADD.

L'heure étant avancée, la lecture du compte rendu du conseil précédent est reportée à la prochaine réunion.

1 – Demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Les projets retenus pour la dotation à la DETR sont :

- Priorité 1: Équipement sportif avec l'installation d'un Bike Park pour les enfants à l'aire de jeu de Gerde par l'atelier Pyrénées Vélo Évolution situé près du Carré Py Hôtel. Devis entre 12 000 € et 15 000€ suivant options, y compris une clôture séparative avec les autres activités

- Priorité 2 : Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, élévateur dans le parc Dauphole ; des devis ont été demandés ; le premier reçu se monte à 23000€.

- Priorité 3: Extension du columbarium, devis de l'ordre de 5 600 €

La demande de subvention au titre de la DETR 2016 est votée à l'unanimité,

2 – Auberge communale : proposition de réaffectation de ce local. Nouvelle activité prévue (cabinet d'infirmières) – fixation du loyer.

Monsieur le Maire constate que ce commerce ne peut pas être rentable compte tenu de la concurrence et de l'impossibilité d'accueillir convenablement une clientèle appropriée : échec commercial des trois précédents restaurateurs et réouverture prochaine du restaurant situé sur la commune à Carré'Py. La réaffectation de ce local à une activité d'infirmières libérales est proposée.

Mme BRUEL et M PÈNE considèrent que ce local doit garder sa vocation de restauration.

Mise au vote :

Contre : 1 voix (M PENE)

Abstentions : 2 voix (Mme BRUEL, M CHAUVEAU)

Pour : 12 voix. Le principe de cette nouvelle affectation est adopté.

Fixation du loyer :

Un débat animé s'engage. Notamment, Mme DOLIE et Mme THEIL souhaitent un loyer modéré compte tenu du « plus » qu'apportera la présence de ce cabinet dans Gerde. A l'inverse, Mme PAMBRUN et Mme DUBARRY souhaitent un loyer plus conséquent, adapté à ce type d'activité.

Sur une question de M FORGUES quant aux « fluides », Monsieur le Maire précise que le local est pourvu d'un compteur électrique et d'un compteur à eau. Par contre le chauffage est assuré collectivement par la Maison du Village.

Par ailleurs, les menus travaux de mise en conformité du local (accessibilité ...) seront assurés par la commune.

En conclusion, Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 400€ mensuel.

Mise au vote :

Contre : 3 voix (Mme DOLIE, Mme THEIL, M PENE)

Abstentions : 2 voix (Mme BRUEL, M CHAUVEAU)

Pour : 10 voix. Le montant du loyer est fixé à 400 € par mois.

3 – Urbanisme : point sur le contentieux d'une construction en cours.

Le propriétaire n'ayant pas respecté les règles d'alignement, son permis de construire est devenu caduc. Une conciliation est en cours, visant à résoudre le problème sans pour autant démolir tout le bâtiment.

Le conseil doit autoriser le maire à poursuivre les négociations afin de trouver une issue à cette situation bloquée jusqu'à un arrêté d'alignement éventuel.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix

Pour : 11 voix.

4 – Accueil d'un(e) volontaire en service civique.

Débat reporté au prochain conseil compte tenu de l'heure très tardive.

5– Règlement intérieur d'utilisation de la Maison du Village.

Débat reporté au prochain conseil.

6 – Proposition du spectacle « Votre Maman » par la compagnie « Les Malassy ».

Communication : cette compagnie d'amateurs de Campan présentera ce spectacle à Gerde à l'occasion de la fête des mères.

7 – Festival Piano Pic : demande de subvention pour l'édition 2016.

Un débat animé s'engage. Mme BRUEL, MM PENE et CHAUVEAU souhaitent renouveler une subvention de 1500€.

Le conseil souligne la qualité de ce festival mais regrette que les finances actuelles ne permettent pas de soutenir financièrement cette initiative comme cela était le cas par le passé.

Pour conclure ces échanges, Monsieur le Maire propose le principe d'une subvention de 500€.

Mise au vote :

Contre : 4 voix (Mme DUBARRY, MM CHAUVEAU, LASPALLES et PENE)

Abstentions : 4 voix (Mmes ALVAREZ, DOLIE, PAMBRUN, THEIL)

Pour : 7 voix.

M CHAUVEAU tient à préciser qu'il vote contre ce montant parce qu'il est favorable à l'attribution d'une subvention de 1500€.

8 – Proposition d'abonnement au journal « Le Patriote Résistant » ADIRP65.

Information : la commune s'abonne à ce journal pour un montant de 35 € par an.

QUESTIONS DIVERSES:

Mme THEIL demande des explications sur l'aménagement récent des berges de l'Adour.

M DEJEANNE précise qu'il y a eu consolidation de la berge avec apport de terre de récupération.

Monsieur Le Maire lève la séance à 23h.05

Le secrétaire de séance

Gaston FORGUES